

Vague de questions pharmacologie : Professeur Teisseyre

Rapport bénéfice/risque :

Les anticoagulants oraux directs (AOD) ont remplacé les antivitamine K dans pratiquement toutes leurs indications communes, pouvons-nous compter juste “ le traitement AOD est globalement moins coûteux” ? et si oui est ce bien faux de dire que “le comprimé d’AOD est moins cher”?

Les AOD sont plus chers.

Bon usage du médicament : **A noter que je n’ai pas fait le cours, je ne sais donc pas ce qui a été dit.**

- Le pharmacien est-il habilité à substituer un générique au princeps en cas de rupture de princeps ?

Le pharmacien DOIT substituer le princeps par le générique sauf opposition du prescripteur mentionné sur l’ordonnance

- Les radiologues peuvent - ils prescrire des antibiotiques ? Ou alors des antihistaminiques par exemple en prévention d’allergie aux produits de contraste iodés ?

Oui

- Question similaire : Cet item est-il a compté juste car dans le cours on précise juste “produits de contrastes iodés” : Les radiologues peuvent prescrire des antibiotiques

Je ne comprends pas la question

- Bonjour, si dans un QCM un item dit que les vétérinaires peuvent prescrire des antibiotiques (item tombé en 2025), est-ce à compter vrai ou bien comme ce n’est pas dans le cours nous devons le compter faux ?

Le vétérinaire peut prescrire des antibiotiques... pour les animaux donc faux pour l’Homme.

Un vétérinaire peut uniquement prescrire des médicaments à usage vétérinaire.

- Prescrire hors AMM, c’est encore possible ? car on nous dit que depuis plusieurs années les ATU et RTU n’existent plus...

Oui on peut prescrire hors AMM mais dans ce cas le médicament n’est pas remboursé

- Si le princeps comprimé et remplacé par un générique gélule est-ce la même forme galénique et si non, est-il toujours substituable puisque la forme n’est pas conservée et que la condition pour être substituable est d’être strictement la même forme galénique ?

Il y a un répertoire des génériques édité par l’ANSM [Répertoire des médicaments génériques - ANSM](#). Ce répertoire est la référence légale pour les génériques. La substitution peut avoir lieu uniquement à l’intérieur d’un même groupe générique figurant au répertoire. Les pharmaciens doivent s’informer régulièrement des modifications apportées au répertoire consultable sur le site de l’ANSM.

- Les directeurs de laboratoire peuvent-ils prescrire un médicament ?

S'il est médecin, il peut prescrire un produit indispensable

à la réalisation d'un examen donné, le cours du Pr. FOURNIER le dit explicitement ...

- La prescription est-elle fonction de la gravité de la maladie ?

On donne le médicament le plus adapté à la pathologie en évaluant la balance bénéfique/risque individuelle. Donc oui en quelque sorte la gravité de la maladie rentre en ligne de compte lors du choix de la prescription